



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 20 septembre 2024

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil communal du 26 septembre 2024

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous deux points pour l'ordre du jour du Conseil communal du 26 septembre 2024 :

1. Engager le processus de mise en zone 30 du centre de Bertrix
2. « Plan d'hiver » pour les petits animaux sauvages

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques explications relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Björn BORIE et Jean-Pierre GRAISSE

1. Engager le processus de mise en zone 30 du centre de Bertrix

Lors du débat qui s'est tenu rue Al Paul le dimanche 15 septembre, l'ensemble des candidats présents ont marqué leur accord sur la proposition de convertir en zone 30 un périmètre encore à définir dans le centre de Bertrix.

Pour rappel, la mise en zone 30 offre une série d'avantages en termes de sécurité, mais aussi de réduction des gaz à effets de serre.

Nous pouvons citer les avantages suivants (source : <https://www.ecoco2.com/blog/pourquoi-passer-en-zone-30/>) :

- réduction du nombre d'accidents et leur gravité (Réduire la vitesse des véhicules augmente le champ de vision du conducteur et permet de réduire la distance de freinage: 27m à 50km/h contre 13m à 30 km/h.)
- rendre la vie en ville plus agréable (En changeant de paradigme, la ville devient un lieu de vie et pas seulement un lieu de passage pour les véhicules.).
- dynamiser le tissu local (La limitation à 30 km/h est une opportunité pour revitaliser les quartiers commerciaux, mais aussi pour renforcer la vie locale en permettant aux habitants de mieux s'approprier les rues de leur ville).
- réduire les nuisances sonores (Une diminution du bruit associée à la réduction de vitesse a été mesurée, à savoir entre -2,4 et -4,5 décibels. Or, une baisse du niveau de bruit de 3 dB donne l'impression que le nombre de véhicules en circulation a été divisé par deux !)
- un pas vers une mobilité décarbonée
- améliorer la qualité de l'air à long terme
- rendre plus attractifs les modes de déplacement doux (En réduisant le différentiel de vitesse entre usagers, les risques sont réduits et il est ressenti un partage juste de l'espace.)
- permettre un meilleur partage de l'espace public tout en ne pénalisant pas les automobilistes

Nous proposons dès lors au Conseil communal de ce jeudi 26 septembre la délibération suivante :

Proposition de délibération

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 26 septembre 2024, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,
- considérant les avantages multiples pour le bien-être, la santé et la sécurité des bertrigeois de la mise en zone 30 d'une partie du centre de Bertrix,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,

par xxx oui et xxx non, marque sa volonté de convertir un périmètre encore à définir du centre de Bertrix en zone 30.

2. « Plan hiver » pour les petits animaux sauvages, en particulier pour les hérissons

A l'approche de l'hiver, Ecolo Bertrix souhaite que la Commune mette en place un plan hivernal pour les petits animaux sauvages, et en particulier les hérissons.

Les hérissons hibernent pendant la période où ils trouvent peu de nourriture – approximativement d'octobre/novembre à mars/avril. Mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons rien faire pour eux en automne et en hiver.

En effet, la commune peut également informer et sensibiliser nos riverains sur la manière d'aider ces animaux sauvages. Source : www.notrenature.be

En outre, le Gouvernement wallon (www.wallonie.be/fr/demarches/beneficier-dune-aide-pour-des-actions-communales-en-matiere-de-bien-etre-animal) prévoit une aide pour des actions communales en matière de bien-être animal allant jusqu'à 5.000€ par an.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 26 septembre 2024, sur proposition du groupe ECOLO,

vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,

- considérant la nécessité de contribuer à la survie des hérissons pendant l'hiver,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,

par xxx oui et xxx non, invite le Collège à mettre en place une campagne de sensibilisation et de prévoir la mise à disposition de la population d'abris pour des hérissons.

Annexe : abris pour hérissons

